



Mise en danger par restauration rapide

Par **marlhac**, le **28/09/2008** à **13:41**

Bonjour, je vais tacher d'expliciter le titre de ce sujet.
En somme hier soir, moi et ma compagne commandons des pizzas, nous les dégustons, et ô "miracle" nous découvrons un morceau de verre de la taille d'une allumette dans une des portions d'une des pizzas.
Ma compagne a ingéré un morceau de ce bout de verre (une quantité infime, moins d'un millimètre) en pensant qu'il s'agissait d'un bout de la croute trop cuite. Dans la bouchée suivante, "l'allumette" en question s'est retrouvée dans sa bouche. Elle a eu la chance de ne pas mastiquer lorsqu'elle s'est rendue compte de la dureté anormale de la part de pizza.
Bref, le morceau de verre en question est très effilé, et aurait tout aussi bien pu perforé son estomac ou couper sa langue.
Nous comptons contacter l'entreprise, mais craignons que l'employé ou responsable prenne juste "note" de ceci, alors qu'il s'agit d'un cas avéré de mise en danger d'autrui.
Que pouvez-vous nous conseiller?
Cordialement,
Marlhac.